

RENDEZ-VOUS
LES 21, 22 & 23 JUIN 2013 À LYON
POUR LE 8ÈME CONGRÈS DES CENTRES SOCIAUX
AU PALAIS DES CONGRÈS À LYON



FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX & SOCIOCULTURELS DE CÔTE-D'OR

Le 14 Juin 2012

ASSEMBLEE GENERALE

Centre Social La Ruche - Longvic

1. ÉCOUTER
2. COMPRENDRE
3. AGIR

Maison des Associations - 2, rue des Corroyeurs - 21068 DIJON
Tél. 03 80 54 05 92 - Fax. 03 80 54 05 93
E-mail : centres-sociaux.21@wanadoo.fr
Site Internet : www.centres-sociaux-21.fr

Blog de la Fédération des Centres Sociaux de France :
www.centres-sociaux.fr

RAPPORT MORAL

En ouvrant ce rapport moral, je me dois avant tout d'évoquer que le début de l'année 2011 fut marqué par le changement de notre siège social, du 9 rue du Muguet à Longvic au 2 rue des Corroyeurs à Dijon.

Je me dois aussi de rappeler aux Centres fédérés que la Fédération départementale, à laquelle vous adhérez, a signé au cours de l'année 2011 une **nouvelle charte de qualité**, avec nos trois partenaires historiques :

- La Caisse d'Allocations Familiales de Côte-d'Or
- Le Conseil Général
- La Mutualité Sociale Agricole de Bourgogne.

Ce contrat marque la convergence d'engagement de ces trois institutions et collectivités pour soutenir, tant financièrement que techniquement, nos structures, acteurs incontournables du développement social local.
C'est pourquoi les Centres Sociaux de Côte-d'Or doivent évoluer en fonction des territoires sur lesquels ils sont implantés, tout en se conformant aux politiques de ces trois partenaires.

C'est ainsi qu'avec la **Caisse d'Allocations Familiales de la Côte-d'Or**, nous participons à la révision de l'agrément de chaque centre, précédée d'une évaluation des actions menées au cours du projet initial ; cette démarche doit correspondre aux objectifs fixés au niveau national dans une circulaire de la CNAF datant de 1995, aujourd'hui modifiée dans une nouvelle version publiée dans les prochains jours.
Chaque CAF départementale devra ensuite établir et décliner son projet sur le territoire côte-d'orien pour adapter la circulaire nationale.

De même, avec le **Conseil Général de Côte-d'Or,** nous devons au cours de l'année 2012 renouveler la convention fixant le développement d'actions sociales en liaison avec les Agences Solidarité et Familles de cette collectivité départementale ; le soutien financier qui en résulte pour la Fédération départementale est essentiel à la pérennisation de notre structure, d'où la nécessité de mobiliser le réseau pour aboutir.

Enfin, la Fédération ne peut que se réjouir des actions menées avec la **Caisse Régionale de la Mutualité Sociale Agricole de Bourgogne** : en effet, elles ont permis de contractualiser le partenariat avec les Centres Sociaux ruraux, fédérateurs d'actions dans des domaines tels que famille, enfance, jeunesse, insertion sociale et professionnelle, gérontologie, etc.

De plus, les Centres Sociaux de Côte-d'Or et de Bourgogne, grâce à leurs Fédérations et à l'Union Régionale, ont établi de nouveaux partenariats, notamment avec la CARSAT Bourgogne ; ils ont répondu aux appels à projet de cette caisse et bénéficient ainsi d'aides financières.
Une expérimentation est également en cours sur deux années, avec la signature de conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens (CPOM) sur les centres de Gevrey Chambertin et d'Arnay le Duc : elles permettront ainsi d'aider à la réalisation d'actions pour les GIR 5 et 6 sur ces deux territoires.

Avant de conclure, je n'oublierai pas de citer le travail innovant en cours avec la Société Seb, la Fondalim et quelques Centres Sociaux de Côte-d'Or, dont il vous sera rendu compte dans le rapport d'activités.

Pour conclure, je me dois de remercier nos financeurs, essentiels pour faire fonctionner une structure fédérale départementale et dont le détail des subventions figure dans le rapport financier.

Je n'oublierai pas de remercier également les membres du Bureau et du Conseil d'Administration qui m'ont aidé au cours de l'année dans le fonctionnement de l'instance et également les deux salariés Christian BON et Agnès ZIMA.

Maurice SURDON
Président de la Fédération 21

RAPPORT D'ACTIVITES

I. La Vie Fédérale

1. Le Bureau fédéral
2. Le Conseil d'Administration
3. L'Assemblée Générale
4. La Vie Régionale
5. La Vie Nationale

II. La Vie du Réseau

1. La Mission d'Appui aux Centres Sociaux
2. Qualifier les acteurs pour qualifier les projets
3. La Communication et l'Information
4. Des accompagnements thématiques

III. Conventions et Partenariats

I. - LA VIE FEDERALE

1 - Le Bureau fédéral

Présidé par Maurice SURDON, le bureau est composé de 4 autres membres élus par le Conseil d'administration du 28 juin 2011.

Président :	Maurice Surdon
Vice-Président :	Jean Louis Merle
Secrétaire :	Fabrice Schoutith
Trésorier :	Joëlle Cornu
Membres :	Jean-Michel Pierret

Il s'est réuni 5 fois en 2011. Il faut ajouter à ces réunions de nombreux rendus-vous du président et de la trésorière pour régler les affaires courantes de l'association.
Christian BON participe au bureau.
Le bureau a pour mission de préparer les décisions du conseil d'administration et de veiller à leur mise en oeuvre.
Il coordonne les missions et représentations assumées par la Fédération
Il suit les agendas.
Il suit la gestion courante de la Fédération.
Il fait régulièrement le point sur les relations avec nos partenaires.

2 - Le Conseil d'Administration

Présidé par Maurice SURDON.

Il est composé de membres émanant des 3 collèges, associatifs, institutionnels et professionnels et des membres de droit. Le collège associatif reste en nombre insuffisant.
Il s'est réuni 5 fois en 2011 au siège de la Fédération et au centre social de Talant. Christian BON participe au Conseil d'Administration, celui-ci décide des grandes orientations et des budgets. Au-delà des membres élus, tous les centres sont invités à participer. Le conseil d'administration se veut être un lieu de rencontre et d'échanges entre tous les acteurs du réseau. On a pu constater comme les années précédentes une participation active des membres et des centres qui sont systématiquement tous invités.

3 - L'assemblée Générale

Elle s'est tenue le 7 Juin 2011 à la Maison des Associations.

4 - La Vie Régionale

Au-delà de la Côte-d'Or, notre Fédération inscrit son action dans un réseau Fédéral National. Bénévoles et professionnels participent aux différentes commissions,

instances et groupes de travail. Ils affirment leur volonté de se fédérer autour de projets, de thèmes communs, afin de donner du sens à l'action des centres.
Nous le signalions l'année dernière, l'échelon régional est devenu indispensable, il a permis la mise en œuvre de la convention signée avec la caisse régionale de la Mutualité Sociale Agricole et la signature d'une convention avec un nouveau partenaire : la Caisse Régionale d'Assurance Maladie rebaptisée, Caisse de Retraite et de Santé au Travail (CARSAT). Ces signatures ont été complétées en 2011 par plusieurs conventions tripartites aux bénéfices de 3 centres en Côte-d'Or qui entrent dans de nouvelles expérimentations avec la CARSAT.

L'Union Régionale des centres sociaux de BOURGOGNE est composée des fédérations départementales de la Côte-d'Or et de la Nièvre. L'Assemblée Régionale s'est déroulée le 3 mai 2011. Conformément à l'alternance prévue par les statuts, Monsieur Maurice Surdon succède à Madame Annie Dupont à la présidence. L'assemblée générale a décidé de maintenir au-delà d'un an la présidence en Côte-d'Or afin de faciliter les procédures administratives et notre réactivité auprès des partenaires régionaux qui sont à Dijon pour la plupart.

Le Conseil d'Administration de l'Union Régionale du 16 novembre à ARNAY a dégagé plusieurs priorités :

- d'une part, renforcer le niveau régional pour une meilleure prise en charge des dossiers régionaux et une poursuite du développement de notre réseau vers les 2 autres départements de Bourgogne dépourvus de Fédération,
- d'autre part, garder la dimension départementale, la proximité étant nécessaire pour être à l'écoute des besoins des centres. Nos deux Fédérations en accord avec la Fédération nationale doivent dès maintenant élaborer la stratégie du réseau pour les prochaines années.

Les relations avec le Conseil Régional s'effectuent par l'intermédiaire du CRAJEP, Christian Bon est membre du bureau et représente les Centres Sociaux de Bourgogne. Notre Fédération a organisé l'accueil de l'assemblée générale du Crajep à la Maison des Associations le 20 janvier. Les modalités de mise en oeuvre de la charte pour le financement de projets se sont concrétisées : renouvellement pour la seconde année de trois conventions :

Tête de réseau :	Soutien en 2011 du Conseil Régional à hauteur de 18 750 €
	Soutien à une action innovante (domaine culturel) : 3 000 €
	Soutien à la formation des bénévoles : 2 184 €

L'aide de 3 000 € pour le soutien aux actions innovantes doit permettre la poursuite de la réflexion sur la culture dans les centres sociaux avec deux nouvelles journées à Anost sur le thème de la lecture et une **réflexion autour des inégalités territoriales d'accès au livre et à la lecture. Ces journées ont été reportées, l'accord de subvention ayant été notifié en fin d'année.**

Notre Fédération a coordonné l'élaboration d'un livret pour le Crajep. Cette mission a fait l'objet d'une rémunération.

L'Union Régionale est également représentée par plusieurs de ces membres à la Commission Régionale Fonjep, aux jurys régionaux DEFA, BPJEPS, BAPAAT,

BAFD, aux instances de la formation professionnelle (EDDF), au comité de pilotage du Programme régional d'Intégration des Populations Immigrées (PRIPI), aux travaux du Conseil régional sur l'observation des emplois et des formations du secteur social. Ces travaux ont été suivis conjointement par Christian BON et Charline Moreau de la Fédération de la Nièvre et référent CPNEF. Charline a quitté son poste en cours d'année, elle a été remplacée par Dominique Ovide, délégué adjoint dans la Nièvre.

- **CARSAT** :

Le partenariat engagé en 2009 avec la CARSAT pour la mise en place d'actions de prévention contre le vieillissement s'est poursuivi. La Bourgogne reste dans les « régions pilotes ». Après les deux actions expérimentales menées en 2010 dans deux centres en Côte-d'Or (le centre social des Bourroches et le centre social d'Arnay le Duc), l'opération a été élargie à tous les centres volontaires en 2011 sous forme d'appel à projets représentant une somme de 56 000 € pour la Bourgogne dont 35 000 € pour des projets en Côte-d'Or. Une remise d'un chèque symbolique à Mr Surdon par Monsieur Pierre l'Hostis de la direction de la CARSAT s'est déroulée au siège régional. Cette rencontre, à laquelle participait également un représentant de la CNAV, a permis de lancer officiellement le partenariat 2012 qui s'inscrit dans la continuité des actions menées en 2011. Parallèlement à cet appel à projet, une nouvelle expérimentation est lancée concernant 4 centres en Bourgogne. Elle s'inscrit dans le cadre d'une convention tripartite CARSAT / UNION REGIONALE / LE CENTRE SOCIAL. En Côte-d'Or , les centres d'Arnay et de Gevrey-Chambertin ont été retenus, ils s'engagent dans le cadre de cette convention de 2 ans dans des actions globales de prévention du vieillissement sur leur territoire en concertation avec tous les autres acteurs impliqués dans des actions en direction des personnes âgées. La démarche pourra s'étendre pour d'autres centres volontaires dans les années suivantes.
Deux rencontres se sont déroulées à PARIS afin de préparer les conventions entre la CNAV et les Fédérations des régions pilotes.
Plusieurs représentants de Côte-d'Or ont participé aux journées nationales sur le développement local et l'accompagnement des personnes âgées à Bordeaux les 10 et 11 mai.

- **Accompagnement de centres en Saône et Loire et dans l'Yonne**

À la suite de la mission d'accompagnement de la démarche de renouvellement des deux centres sociaux de la ville de SENS, ceux-ci ont adhéré à l'Union Régionale et doivent adhérer à la Fédération nationale en 2012.
Christian BON est intervenu lors une journée organisée par la Caf de L'YONNE avec les centres sociaux et ses partenaires.
Concernant les centres de Saône et Loire, les contacts se poursuivent, les centres de Paray le Monial et de Cuiseaux ont rejoint le réseau national.
Notre fédération est également sollicitée par le département du Doubs qui n'a pas de Fédération et qui bénéficie d'une aide nationale à travers le Fonds Mutualisé pour la création d'une Fédération.

5 - La Vie Nationale

Notre participation traduit notre volonté d'être partie prenante du réseau national des centres sociaux. Il s'agit non seulement d'y trouver un soutien, un lieu ressources, mais aussi de vouloir s'associer à d'autres projets sociaux, développés sur d'autres territoires, pour agir ensemble et multiplier les chances de voir évoluer des systèmes, des dispositifs, des façons de gérer qui ne respectent pas toujours la dignité humaine et l'égalité des personnes, et qui ne s'appuient pas suffisamment sur la solidarité. 2011 a été marqué par un engagement vers le congrès de LYON en 2013, Christian Bon a participé au séminaire de préparation qui s'est déroulé à Sangatte les 30 septembre, 1er et 2 octobre.

Notre implication

- Réunion des délégués : Christian BON, 2 fois 2 journées.
- Rencontre des présidents 2 journées : Maurice SURDON
- Groupe national des trésoriers (Chantier « économie et fédéralisme ») : Joëlle CORNU
- Assemblée Générale Nationale à Paris : 2 participants
- Groupe de travail national communication : Christian BON, participation à la réalisation du document issu des 3 journées de Sangatte
- Journée interrégionale à Bourges sur la réforme des collectivités territoriales

II. - LA VIE DU RESEAU

Les centres sociaux adhérents à la Fédération sont au nombre de 21.
Le centre social de Longvic est désormais géré par la ville, il reste adhérent à notre Fédération
Le Centre Social de Chenôve est également géré par la ville, son directeur a participé au stage d'adaptation à la fonction organisé par la Fédération nationale. Le centre a changé de bâtiment et d'équipe. Il a été agrée pour un an par la CAF en début d'année. Le Conseil Municipal n'ayant pas délibéré de la poursuite de l'adhésion, la cotisation n'a pas pu être réglée en 2011. L'adhésion a donc été gelée pour 2011.

1 - La Mission d'Appui aux Centres Sociaux

Aide technique, information, gestion, formation, appuis techniques et logistiques, telles sont les missions fixées par la Fédération des Centres sociaux dans ses statuts, et dans ses orientations fédérales. L'objectif étant d'apporter à chaque centre social l'aide technique dont il a besoin au moment où il en a besoin.
Cet appui technique concerne l'équipe. Il peut tout aussi bien répondre à des demandes techniques ou logistiques, des demandes de conseil, des recherches d'informations, ou répondre à des besoins particuliers de formation.
La Fédération des Centres sociaux est présente à toutes les Assemblées Générales des Centres sociaux, à de nombreux Conseils d'Administration, aux Comités de pilotage mis en place dans les Centres sociaux, mais aussi aux commissions d'évaluation de la CAF. Conformément aux objectifs de la Charte de qualité, cette mission est assurée par le délégué. Nous avons constaté des situations beaucoup plus délicates que les années précédentes, arrêts maladie, relations difficiles avec les collectivités locales ou les partenaires, dossiers plus complexes (appels à projets) ...
7 commissions ont eu lieu en 2011 : Chenôve, Saulieu, Châtillon, Semur, Beaune, Arnay et Longvic.
Rappelons que ce soutien au réseau est QUOTIDIEN. Il peut être immédiat, (téléphone) ou établi (participation aux réunions ou mise en place de formations spécifiques).
Un nouveau projet de création de Centre social est en cours à Venarey les Laumes, il est porté par la Communauté de Communes du pays d'Alésia, un groupe de travail constitué de représentants de la CAF, du Conseil Général et de la Fédération accompagne les élus dans le projet.

1) <u>Aide aux logiciels AIGA</u>

L'aide apportée par la Fédération aux logiciels AIGA évolue en même temps que ces logiciels eux-mêmes. Les comptables et agents d'accueil des centres sociaux sont aujourd'hui suffisamment formés pour être autonomes au quotidien. La mission de la Fédération répond plus spécifiquement à des besoins législatifs et la mise en œuvre de ceux-ci sur les logiciels de paie.

Il faut noter que la professionnalisation des acteurs, initiée depuis maintenant plusieurs années, fait évoluer ce soutien technique, sans pour autant perdre la personnalisation de ce type d'assistance.
Les centres continuent à s'équiper du logiciel Noé, logiciel de Gestion des Adhérents d'AIGA. Noé se décline en plusieurs modules principaux, une base de données unique permet de gérer les activités de toute la famille, individu par individu. Chaque module s'adapte aux spécificités de la structure, Noé est entièrement paramétrable selon les différents centres.
La société AIGA informe tous les centres utilisateurs du logiciel Superbase qu'ils cessent la maintenance de cette gamme (paies et comptabilité), au profit des logiciels Cloé comptabilité et Cloé paies, plus adaptés aux besoins et évolutions actuels.
La Fédération s'est équipée du logiciel Cloé paies et s'équipera du logiciel Cloé comptabilité dans un bref avenir.
Les besoins des centres sociaux restent toujours très spécifiques : connaître et comprendre dans un premier temps les évolutions législatives ou conventionnelles, pour ensuite pouvoir appliquer et répercuter toutes ces modifications, tant sur les libellés de paies que sur la comptabilité.
De ce fait, le soutien de la Fédération reste très fort à certains centres.

2) Soutien technique aux centres sociaux : soutien comptable, accompagnement, législation

Les centres sociaux restent très demandeurs en matière de législation du travail, de suivi de la réglementation sociale et juridique.

- Les besoins en comptabilité des centres sociaux associatifs évoluent vers des besoins plus spécifiques, ou plus particulièrement en fin d'année, lors de l'établissement des bilans, du calcul des amortissements, ou de l'élaboration des budgets réels ou prévisionnels. La qualification des acteurs a permis leur autonomie dans ce domaine, sur le travail quotidien : saisie des journaux, vérifications mensuelles des comptes, établissement des plans de trésorerie…

- Les besoins en paies évoluent également vers plus de législation sociale et juridique. Celle-ci étant en constante évolution, la Fédération des Centres sociaux est souvent sollicitée dans ces domaines très particuliers, et pour y répondre au mieux, elle reçoit depuis de nombreuses années un outil très performant, le guide permanent de la paie, mis à jour régulièrement selon l'actualité et la législation en cours, permettant ainsi de suivre l'évolution des différents types de contrats et du calcul des modifications de salaires s'y afférant.

Les références documentaires pour répondre au mieux à ces demandes s'appuient également des newsletters quotidiennes telles que les « Éditions Législatives », les « ASH », la « Lettre Info » de l'Urssaf, mais aussi des revues mensuelles telles que « Association Mode d'Emploi », les bulletins du SNAECSO, d'Habitat Formation ou de divers sites Internet

➢ Les centres sociaux sont également demandeurs de formations très spécifiquement liées à des besoins informatiques particuliers (préparation de tableaux Excel, présentation Power Point). La Fédération répond au cas par cas à ces besoins, par des journées de formation individuelle ou collective. En 2012, ces demandes se prolongent. Des thèmes très précis sont parfois demandés, la réponse est alors individualisée, elle sera proposée sous forme de journées collectives pour des demandes d'initiation ou sans thème particulier.

3) Soutien avec convention

Association Interface :

1 - Mission d'accompagnement aux méthodes comptables
La Fédération des Centres sociaux a apporté au cours de l'année 2011 un soutien administratif à cette association. Agnès Zima s'est rendue sur place afin de former une personne de l'association aux techniques comptables et à la saisie des informations sur le logiciel Ciel. Une convention de mise à disposition a été établie entre l'association Interface et la Fédération pour ce soutien. Les missions d'Agnès Zima ont porté sur :

- L'aide technique, l'accompagnement et la formation en comptabilité d'une salariée de l'association
- La mise en place d'une méthodologie pour le suivi, le traitement et l'archivage des pièces comptables, la saisie comptable et le suivi budgétaire

Cette mission a eu lieu d'Avril à Juin 2011, à raison de 9 demi-journées.
L'association Interface a versé à la Fédération les frais liés aux coûts salariaux des heures complémentaires de Madame Zima.

2 - Mission de saisie et d'établissement des salaires et des charges sociales
Une deuxième convention est signée depuis Janvier 2011 avec l'association Interface. Elle porte sur la saisie des fiches de salaires sur le logiciel AIGA, et le calcul et l'établissement des charges sociales trimestrielles et annuelles.
Cette convention est renouvelée pour l'année 2012.
L'association Interface verse à la Fédération les coûts salariaux liés à la mise à disposition de Madame Zima pour la réalisation de ces missions.

2 - Qualifier les acteurs pour qualifier les projets

Cet axe de travail reste transversal à l'ensemble des objectifs du projet fédéral et demeure une priorité, que nous travaillons en direct avec les Centres et les partenaires dans le cadre de la Charte de Qualité signée avec le Conseil Général et la CAF de Côte-d'Or.

➢ **Commission formation**
La commission formation, constituée au cours de l'année 2010, est composée de cinq directeurs de centres sociaux et de Christian Bon et Agnès Zima pour la Fédération.
Un programme de formation fut élaboré en conformité avec les objectifs et les souhaits des centres sociaux.

Des journées de rencontre « échanges de pratiques » pour les différents acteurs des centres sociaux furent organisées et proposées aux centres durant l'année 2011. L'objectif de ces journées étant de permettre la rencontre et l'échange entre les professionnels des différents Centres sociaux. La commission formation a souhaité que ces journées soient gratuites, et que les structures accueillantes prennent en charge le repas de midi. Cet axe a mobilisé l'ensemble de la commission formation et a débouché sur un grand nombre de propositions.

Des journées thématiques ont été proposées tout au long de l'année 2011 en fonction des acteurs :

- ✓ **Directeurs ALSH** - Jeudi 20 janvier 2011 à Genlis - 18 participants

  Thèmes de cette journée :
  - ➢ Dynamiser une équipe
  - ➢ La place des familles
  - ➢ L'accompagnement des stagiaires

- ✓ **Animateurs jeunes** - Jeudi 17 Février 2011 à Gevrey Chambertin - 6 participants

  Thèmes de cette journée :
  - ➢ Pratiques et difficultés rencontrées autour du dispositif en faveur des jeunes
  - ➢ Les relations ado/adultes

- ✓ **Agents d'accueil secrétariat compta** - Jeudi 17 Mars à Dijon Fontaine d'Ouche - 13 participants

  Thèmes de cette journée :
  - ➢ L'accueil des différents publics (accueil physique et téléphonique, gestion des salles, publics difficiles...)
  - ➢ Les supports utilisés à l'accueil (plaquettes, coupons, Internet, revues...)

- ✓ **Animateurs enfance** - Jeudi 7 Avril 2011 à Talant - 11 participants

  Thèmes de cette journée :
  - ➢ La mixité des âges
  - ➢ Violence, maltraitance et bienveillance

- ✓ **Animateurs familles** - Mardi 28 Juin 2011 à Arnay le Duc - 11 participants

  Thèmes de cette journée :
  - ➢ Le départ en vacances, les sorties, la préparation des vacances
  - ➢ Les animations parents/enfants
  - ➢ Les actions intergénérationnelles

De nouvelles formations sont prévues en 2012, elles font suite à ces journées et au souhait des participants de maintenir ces rencontres entre professionnels.

Rencontres des Directeurs : Deux rencontres se sont déroulées en 2011 au siège de la Fédération, les directeurs ont participé à d'autres temps de rencontre pour la préparation des partenariats avec la CARSAT et la SEB.

3 - La communication et l'information

- **La Communication :**

La communication et l'information restent une fonction fédérale de base essentielle à la promotion des Centres Sociaux et de leurs projets.
Elle se décline en plusieurs axes de travail, articulée autour de la vie du réseau départemental, régional et national.
Au-delà des outils et des supports de communication et d'information « visibles », cette fonction est assurée au quotidien par l'ensemble de l'équipe, tant par les réponses que nous apportons régulièrement aux sollicitations des centres et des partenaires que par nos diverses participations à des réunions institutionnelles.

La Fédération des Centres sociaux reste un relais d'information de nos partenaires institutionnels et associatifs dans la mesure où leurs actions conduites, leurs dispositifs proposés peuvent s'inscrire dans le projet du centre social et être utiles aux acteurs de notre réseau

- **L'information :**

Le site Internet de la Fédération des Centres Sociaux de Côte-d'Or

Le site Internet, en ligne depuis plusieurs années peut être visité à cette adresse : www.centres-sociaux-21.fr.
Il est actualisé à chaque demande des centres pour les pages concernant les différents sites des centres sociaux.
Les pages de la Fédération des Centres Sociaux sont souvent actualisés. Les contenus suivent l'actualité du réseau : des documents sont mis en ligne et peuvent être téléchargés ou consultés en ligne. Des diaporamas des différentes manifestations de la Fédération agrémentent les pages du site et peuvent être visionnés.
Grâce Google Analytics, un logiciel d'analyse des sites Internet, il est possible de compter et d'analyser les visites du site. Une moyenne de 1 300 visites par mois est comptabilisée pour le site de la Fédération, dans le monde entier.
Le logiciel Google Analytics permet également d'analyser le contenu du site et plus particulièrement les pages les plus visitées. Les deux pages les plus visitées restent :

- Page Réseau : carte et liens sur les différents centres sociaux du département,
- Page Centre Social : définition, rôle, fonctionnement, financement d'un centre social.

Le site de la Fédération Nationale et la lettre d'informations mensuelles
Pour recevoir la lettre d'informations mensuelles de la Fédération nationale, il est nécessaire de se rendre sur le site de la Fédération nationale à cette adresse : http://www.centres-sociaux.fr/ et de s'inscrire dans la rubrique « Lettre d'informations » par une adresse mail.

4 - Des Accompagnements Thématiques :

En fonction d'une part de l'évolution des Centres Sociaux et de leurs projets, et d'autres part des orientations nationales et locales, la Fédération a développé des axes de travail permettant de renforcer l'accompagnement des centres sur certaines thématiques d'actions comme : les projets Familles et les projets culturels ou la prévention du vieillissement. Ces thématiques sont suivies depuis plusieurs années.
Ces accompagnements se font soit en direct avec les centres et en relation avec des dispositifs et des projets nationaux, soit en réseau entre centres ou au cours de groupes de travail thématique permettant la rencontre de centres investis sur ces projets et d'autres en construction. L'objectif étant de créer une dynamique de projets et une opportunité d'actions, la Fédération pouvant faciliter l'accès à des dispositifs, à des formations, en inscrivant ce travail dans la durée et par un engagement effectif de la Fédération à des niveaux d'articulation entre les centres et les partenaires.
Des accompagnements se font également sur les recrutements, en 2011 la Fédération a été sollicitée par la ville de Semur pour le remplacement de Bernadette Garnier qui a fait valoir ses droits à la retraite.

- **Service civique** :

Suite à la demande d'agrément par la Fédération d'accueillir des jeunes en Service Civique pour des missions dans les centres sociaux adhérents, notre conseil d'administration de septembre 2010 avait approuvé la procédure proposée et accepté de porter l'agrément pour mettre à disposition des jeunes en Service Civique dans les centres sociaux de Côte-d'Or. En 2011, un seul contrat d'engagement de service civique a été signé, il a concerné un jeune mis à disposition du centre social de la Tille et de l'Ignon de mars 2011 à août 2011. La mise en route du contrat a été compliquée en raison des retards de signature entre le Ministère et la Fédération.

- **Seb- Fondalim**

La Fondation Fondalim Bourgogne a, au cours de l'année 2011, pris contact avec la Fédération pour engager un partenariat.

FONDALIM Bourgogne est né de la rencontre de deux préoccupations convergentes : d'une part, des industriels bourguignons du domaine alimentaire ne voulant pas mettre à la poubelle des produits consommables et, d'autre part, des associations caritatives désireuses d'avoir plus de produits à distribuer aux personnes à faible revenu.
Mais il ne suffit pas de disposer de produits, encore faut-il savoir les utiliser. Ce constat les à conduit à se rapprocher de notre Fédération afin d'imaginer des ateliers cuisine. Ceux-ci se sont mis en place après une réflexion avec les référents famille du réseau, dans un premier temps au siège de la société SEB, l'objectif étant ensuite de mener des actions avec les familles. L'association Eveil'O'Goût a apporté la dimension sensorielle au projet. Nous sommes dans ce projet dans une démarche expérimentale et peu habituelle pour les centres sociaux où chacun est porteur du résultat et de la réussite.

III. – CONVENTIONS ET PARTENARIAT

✓ CONSEIL GENERAL DE LA COTE-D'OR

Notre Fédération a signé en 2010 une nouvelle convention triennale, dans la suite des 3 précédentes, elle s'appuie sur la poursuite de la mise en œuvre de la Charte de qualité signée entre le Conseil Général, la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité sociale agricole et notre Fédération

À savoir notamment :

- ✓ Les grandes orientations visant à améliorer sur les territoires la complémentarité entre l'accompagnement individuel et collectif mis en œuvre par les équipes des services sociaux des agences Solidarité et Famille et le développement d'actions d'animation et de socialisation conduites par les Centres Sociaux dans le cadre de leur mission de développement social local.
- ✓ La reconduction du double objectif visé dans la présente convention :
    - Soutien à la Fédération des centres sociaux pour promouvoir sa fonction d'animation globale et de coordination,
    - Soutien à la prestation d'animation globale des centres sociaux du milieu rural.

Dans cette convention signée pour les années 2010, 2011 et 2012, le Conseil Général réaffirme son soutien aux réseaux des centres sociaux. Pour ces trois années l'aide globale est maintenue au niveau de 2009 (300 000 €) avec une évolution qui se traduit par une baisse pour la Fédération et une augmentation pour les centres bénéficiaires qui percevront désormais directement l'aide du Conseil Général. La subvention pour la Fédération s'établit comme suit : 60 000 € en 2010 ; 50 000 € en 2011(*) et 40 000 € en 2012.
(*) Une rencontre avec la direction de l'action sociale au Conseil Général a permis de faire le point en janvier des actions menées par la Fédération et un avenant proposé à la session du mois d'avril 2011, a permis d'inscrire une somme de 10 000 € supplémentaire maintenant la subvention à 60 000 €.
La charte de qualité, Conseil Général, Caisse d'Allocations Familiales, MSA et Fédération, finalisée en 2010 et validée par tous les partenaires, n'a pas été signée officiellement.
Elisabeth Gras, chargée du suivi des conventions avec les centres au Conseil Général a participé avec Christian Bon à une journée de travail national sur le partenariat Conseils Généraux et Centres sociaux.

✓ CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA COTE-D'OR

La convention a été renouvelée pour les années 2010, 2011 et 2012 à hauteur de 5 000 € comme dans la convention précédente.

✓ MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE

Dans le cadre d'une phase expérimentale initiée par la Caisse centrale, une convention a été signée pour 1 an lors de l'assemblée Générale à Nevers en 2009. Une évaluation positive a permis de renouveler la convention en 2010 avec les centres de 3 départements de la région. En 2011 les quatre départements ont été concernés et une convention triennale a été signée. Le partenariat reprend les objectifs généraux de la Convention Nationale :

- Promouvoir une insertion globale et durable
- Développer les politiques territoriales gérontologiques
- Favoriser la prise en compte des attentes des jeunes et la mise en œuvre des réponses au regard des besoins exprimés
- Permettre aux familles d'être acteurs de la vie sociale
- Promouvoir la place du développement social local

Le partenariat se traduit financièrement par un soutien à hauteur de 5 000 € pour l'Union Régionale.

Une convention de partenariat est reconduite régulièrement entre la caisse centrale et la FCSF.

Ce partenariat permet de contribuer à une action sociale de proximité, de promouvoir la place du développement social territorial et d'initier des actions et services conçus selon cette démarche. La CCMS a proposé aux caisses un soutien en termes d'accompagnement et de financement par l'engagement dans un nouveau dispositif de soutien au développement social local en lien avec les centres sociaux pour une période de 3 ans (2011- 2012- 2013). La caisse de Bourgogne s'est engagée dans le dispositif, elle a mis en place un comité de pilotage auquel participe la Fédération, une convention a été signée avec trois centres en Côte-d'Or : Pouilly en Auxois, Arnay le Duc et Gevrey-Chambertin.

✓ DIRECTION REGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE.

Historiquement, une convention était signée chaque année avec la Direction Régionale des Affaires sanitaires et sociales. Elle a pour objet de marquer le soutien du Ministère de l'emploi et de la solidarité aux missions d'intérêt général qu'assument les Fédérations de Centres Sociaux.

Les objectifs retenus sont :

- Accompagnement de l'évolution des Centres Sociaux
- Démarches d'appui et de qualification
- Animation de la réflexion et de la communication
- Formation des acteurs bénévoles et professionnels
- Mise en pratique de la charte fédérale nationale.

En 2010, la mise en place de la RGPP a conduit au transfert de cette convention auprès de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale. La convention a néanmoins été renouvelée pour 2011.

✓ LES AUTRES CONVENTIONS

FONJEP

Suite à une circulaire interministérielle de février 2011 relative aux subventions d'appui au secteur associatif servies par l'intermédiaire du Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP), les règles d'attribution ont été profondément modifiées. Ces changements ont fait suite à une très forte diminution de l'enveloppe financière attribuée par le Ministère (- 41 %). Un poste Fonjep correspondait jusqu'en 2010 à une aide de 7 200 €. Afin de répartir les baisses sur l'ensemble des centres concernés, nous avons travaillé en étroite collaboration avec la Direction Régionale de la cohésion sociale pour qu'aucun poste ne soit supprimé dans les centres sociaux en Bourgogne adhérents et avons choisi une proratisation de la baisse de l'aide qui est passée en 2011 à 3 660 €. (Les postes ne sont pas renouvelés pour les centres non adhérents)
Les postes pour la Fédération ont été également maintenus.
La circulaire préconisait de *réorienter les aides pour conforter de nouvelles missions vers de nouveaux territoires en adéquation avec les priorités « cohésion sociale » des services de l'État au plan régional.* Un travail de partenariat avec La direction régionale de la Cohésion sociale nous a permis d'échapper à une logique de « mise à plat » en 2011.
Le ½ poste attribué par le biais de la Fédération nationale est désormais régionalisé il était attribué pour un mi-temps, l'enveloppe est également de 3 660 €.

La convention concernant le poste JEUNESSE EDUCATION POPULAIRE a été reconduite.

RAPPORT FINANCIER

I. Rapport Général du Commissaire aux Comptes

II. Rapport financier

III. Compte de résultat 2011

Produits 2011 et Prévisionnel 2012
Charges 2011 et Prévisionnel 2012

IV. Bilan au 31 décembre 2011

V. Texte des Résolutions présentées à l'Assemblée Générale

Marie-France PERRIN
Expert-Comptable Diplômée
Tableau de l'Ordre de
BOURGOGNE Franche-Comté

Commissaire aux Comptes
Inscrit près la Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes de DIJON

1 A rue du Golf – 21800 QUETIGNY
7 Rue de Pouilly 21121 FONTAINE LES DIJON
Tél. : 03.80.48.11.11 / Fax. : 03.80.48.11.10
mfperrin@capec.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31/12/2011

FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX DE COTE D'OR
Association loi 1901
Maison des associations boite MM1 bureau 211
2 rue des Corroyeurs
21000 Dijon

FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX DE COTE D'OR

Siège Social : **2 Rue des Corroyeurs**
Maison des associations
21068 DIJON Cedex

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31/12/2011

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
(Exercice clos le 31/12/2011)

Aux Membres,
FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX DE COTE D'OR
2 Rue des Corroyeurs
21068 Dijon Cedex

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31/12/2011 sur :

- Le contrôle des comptes annuels de l'association « FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX DE COTE D'OR» tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- La justification de mes appréciations,
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la Loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

J'estime que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants :

La présentation des comptes tient compte des risques évoqués en page 1 de l'annexe sur l'avenir de l'association.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à QUETIGNY
Le 30 Mai 2012

Marie-France PERRIN
Commissaire aux Comptes

BILAN

SITUATION A Décembre 2011

Actif	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amort/Prov	Net	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
FRAIS D'ETABLISSEMENTS				
FRAIS AUGMENTATION CAPITAL				
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOP.				
CONCES. BREV. LIC. MARQUES				
DROIT AU BAIL				
AUTRES				
AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**9 622.23**	**9 622.28**	**-0.05**	**-0.04**
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS SUR SOL PROPRE				
CONSTRUCTION SUR SOL AUTRUI				
INST. TECHN. MAT ET OUTILL				
AUTRES	9 622.23	9 622.28	-0.05	-0.04
IMMO. CORPO. EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTES				
IMMO. GREVEES DE DROITS				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**76.22**		**76.22**	**375.90**
PARTICIPATIONS				
CREANCES RATTACHEES A DES PART.				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS				
AUTRES	76.22		76.22	375.90
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (1)	**9 698.45**	**9 622.28**	**76.17**	**375.86**
STOCKS ET ENCOURS				
MAT. PREM. ET AUTRES APPRO.				
EN COURS DE PRODUCTION				
PRODUITS INTERMEDIAIRES				
MARCHANDISES				
FOURN. AV. ET ACOMPTES VERS/CDE				
CREANCES	**36 322.00**		**36 322.00**	**23 605.13**
CREANCES USAGERS ET CPTES RATT.				
AUTRES	36 322.00		36 322.00	23 605.13
VALEURS MOBILIERES DE PLACEM.				
DISPONIBILITES	**66 741.04**		**66 741.04**	**75 088.51**
CHARGES CONSTATES D'AVANCE	**462.00**		**462.00**	**398.00**
TOTAL ACTIF CIRCULANT (2)	**103 525.04**		**103 525.04**	**99 091.64**
CHARGES A REPARTIR SUR PLUS.EX.				
PRIMES DE REMB. EMPRUNTS (4)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (5)				
TOTAL GENERAL	**113 223.49**	**9 622.28**	**103 601.21**	**99 467.50**

Comptabilité V2008 (Référence Euro)

BILAN

SITUATION A Décembre 2011

Passif	Exercice N Montant	Exercice N-1 Total
FONDS PROPRES		
FONDS ASSOC. SANS DROIT DE REP.		
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES	15 013.19	15 013.19
REPORT A NOUVEAU	-6 211.63	-23 863.32
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 596.25	17 651.69
TOTAL FONDS PROPRES (1)	10 397.81	8 801.56
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
FONDS ASSOC. AVEC DROIT DE REP.		
ECART DE REEVALUATION		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS REGLEMENTES		
DROITS DES PROPRIETAIRES		
TOTAL AUTRES FONDS ASSOC. (2)		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (1 + 2)	**10 397.81**	**8 801.56**
PROVISIONS POUR RISQUES	10 000.00	
PROVISIONS POUR CHARGES	10 300.00	9 300.00
TOTAL PROV. RISQUES+CHARGES (3)	**20 300.00**	**9 300.00**
FONDS DEDIES (4)		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES		
EMPR. & DETTES AUP. ETAB.CREDIT		
EMPRUNTS ET DETTES FI. DIVERSES	5 000.00	15 000.00
AVANCES ET ACOMPTES RECUS/CDES		
DETTES FRS ET CPTES RATTACHES		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	39 768.00	26 260.22
DETTES SUR IMMO ET CPTES RATT.		
AUTRES DETTES	28 135.40	40 105.72
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		
TOTAL DETTES (5)	**72 903.40**	**81 365.94**
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
TOTAL GENERAL	**103 601.21**	**99 467.50**

COMPTE DE RESULTAT

SITUATION A Décembre 2011

Charges (ttc)	Exercice N		Exercice N-1
	Montant	Total	Total
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK			
ACHATS MAT. 1ERE AUTRES APPRO.	140.52		201.28
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXT.	52 663.04		61 919.30
IMPOTS TAXES ET VERS. ASSIMILES	1 320.00		1 444.00
SALAIRES ET TRAITEMENTS	67 066.44		76 397.26
CHARGES SOCIALES	28 122.77		33 151.29
DOTATION AUX AMORT. ET PROV.		11 000.00	1 000.00
/IMMO : DOT. AUX AMORT.			
/IMMO : DOT. AUX PROV.			
/ACTIF CIRC. : DOT. AUX PROV.	1 000.00		1 000.00
RISQUES & CHARGES : DOT. PROV.	10 000.00		
SUBVENTIONS ACCORDEES PAR L'ASS			
AUTRES CHARGES			
TOTAL CHARGES EXPLOITATION (1)		**160 312.77**	**174 113.13**
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN (2)			
CHARGES FINANCIERES			
DOTATION AUX AMORT. ET PROV.			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES			
DIFF. NEGATIVES DE CHANGE			
CHARGES NETTES SUR CESSIONS VMP			
TOTAL CHARGES FINANCIERES (3)			
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
SUR OPERATIONS DE GESTION	50.50		3 317.40
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	0.01		
DOTATION AUX PROV. REGLEMENTEES			
DOTATION AUX AMORT. EXCEPTION.			
DOT. AUX PROV. REGLEM. STOCKS			
TOTAL CHARGES EXCEPTION. (4)		**50.51**	**3 317.40**
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES (5)			
PARTICIPATION DES SALARIES AU RESULTAT (6)			
IMPOTS SUR LES SOCIETES (7)			
TOTAL DES CHARGES		**160 363.28**	**177 430.53**
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE		**1 596.25**	**17 651.69**
TOTAL GENERAL		**161 959.53**	**195 082.22**

COMPTE DE RESULTAT

SITUATION A Décembre 2011

Produits (ttc)	Exercice N		Exercice N-1
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION :			
VENTES DE MARCHANDISES			
PRODUCTION VENDUE	20 393.87		26 120.50
SOUS-TOTAL A		20 393.87	26 120.50
PRODUCTION STOCKEE			
PRODUCTION IMMOBILISEE			
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	85 881.50		87 574.50
REPRISES/PROV. TRANS. DE CHARG.			16 585.00
COLLECTES			
COTISATIONS			
AUTRES PRODUITS	51 519.19		58 574.99
SOUS-TOTAL B		137 400.69	162 734.49
TOTAL PRODUITS EXPLOITATION (1)		**157 794.56**	**188 854.99**
QUOTES-PARTS DE RESULTAT/OPER. FAITES EN COMMUN (2)			
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VMP ET CREANCES			
AUTRES INTERETS ET PROD. ASSIM.	736.48		626.23
REPRISES/PROV.			
TRANSFERT DE CHARGES			
DIFF. POSITIVES DE CHANGES			
PRODUITS NETS SUR CESSION VMP			
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (3)		**736.48**	**626.23**
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
SUR OPERATIONS DE GESTION	2 236.49		5 601.00
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	1 192.00		
REPRISES/PROV.			
TRANSFERT DE CHARGES			
TOTAL PDTS EXCEPTIONNELS (4)		**3 428.49**	**5 601.00**
REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES DES EXE. ANTERIEURS			
TOTAL DES PRODUITS		**161 959.53**	**195 082.22**
SOLDE DÉBITEUR = PERTE			
TOTAL GÉNÉRAL		**161 959.53**	**195 082.22**

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **103 601,21 €**

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 161 959,53 €** et un total **charges de 160 363,28 €**, dégageant ainsi un **résultat positif** de **1 596,25 €**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2011** et finit le **31/12/2011**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Provisions pour pensions et obligations similaires

Tout salarié cessant ses fonctions pour départ à la retraite bénéficie d'une indemnité de départ d'un montant équivalent à 1/60ème de la rémunération annuelle par année de présence avec un maximum de 15 ans. Au 31 décembre 2011, compte tenu de l'ancienneté actuelle des salariés, et de la valeur du point, ce montant global s'élève à 14 665 € (prime de départ + charges).

Cette prime de départ sera provisionnée à raison d'un 15ème par an et par salarié, à compter de leur 45ème anniversaire, et ce jusqu'à leur 60ème anniversaire (date de possibilité de départ à l'initiative du salarié).

Calcul de la provision 2011 :

Rappel des années antérieures : de 45 à 55 ans inclus (années 2000 à 2010, soit 11 années) : 9 300 €
Prime de départ à provisionner (valeur à fin 2011) : 14 665 €, soit 1 000 € par an (14 665 / 15 = 977)
Année 2011 : 1 000 € x 1 année : 1 000 €
Provision à fin 2011 : années antérieures (9 300 €) + année 2011 (1 000 €), soit **10 300 €**

Avenir de l'association

Le devenir de l'association est incertain sur les années à venir, compte tenu de la baisse significative de la subvention du Conseil Général depuis l'année 2010. Le prévisionnel 2012 conjecture un résultat négatif de 20 000 €, une provision pour risque de 10 000 € est comptabilisée sur l'année 2011, afin d'anticiper ce déficit futur, et de ne pas compromettre la continuité de l'association. Une nouvelle convention ne sera négociée qu'en fin d'année 2012.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

FEDERATION CENTRES SOCIAUX		

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

	Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2011
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Viremt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement, de recherche et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOB. INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrain						
	Construction sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instl. Agenct aménagement						
	Instal. Technique, matériel outillage industriels	169,00 €				169,00 €	- €
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier	18 824,89 €			7 347,28 €	1 855,38 €	9 622,23 €
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOB. CORPORELLES	18 993,89 €		€	7 347,28 €	2 024,38 €	9 622,23 €
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	375,90 €		76,22 €		375,90 €	76,22 €
	TOTAL IMMOB. FINANCIERES	375,90 €		76,22 €		375,90 €	76,22 €
	TOTAL	19 369,79 €	€	76,22 €	7 347,28 €	2 400,28 €	9 698,45 €

FEDERATION CENTRE SOCIAUX		

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortis. début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortis. au 31/12/2011
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement, de recherche et de développement				
	Autres				
	TOTAL IMMOB. INCORPORELLES	€	- €	€	- €
CORPORELLES	Terrain				
	Construction sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal, agencement aménagement				
	Instal. Technique, matériel outillage industriels	169,00 €		169,00 €	- €
	Autres instal., agencement, aménagements divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	18 824,94 €		9 202,66 €	9 622,28 €
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOB. CORPORELLES	18 993,94 €	- €	9 371,66 €	9 622,28 €
	TOTAL	18 993,94 €	€	9 371,66 €	9 622,28 €

	Ventilation des dot. aux amort. de l'ex.			MVTS PROV. AMTS. DEROG	
	Linéaire	Dégressif	Exceptionnel	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, de recherche et développement					
Autres immobilisations corporelles					
TOTAL IMMOB. INCORPORELLES					
Terrain					
Construction sur sol propre					
sur sol d'autrui					
instl. Agenct aménagement					
Instal. Technique, matériel outillage industriels					
Instal. Générales Agenct aménagt divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier					
Emballages récupérables, divers					
TOTAL IMMOB. CORPORELLES	€	€			
TOTAL	€	€			

FEDERATION CENTRES SOCIAUX

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2011
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction des gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour fluctuation des cours				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisons fiscales implant. étranger avant 1.1.92				
	Provisions fiscales implant. étranger après 1.1.92				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisons autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES		- €		- €
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	9 300,00 €	1 000,00 €		10 300,00 €
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Pour grosses réparations				
	Pour charges sociales et fiscales sur congés payés				- €
	Autres		10 000,00 €		10 000,00 €
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	9 300,00 €	11 000,00 €		20 300,00 €
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations - incorporelles				
	Sur immobilisations - corporelles				
	Sur immobilisations - des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations - titres de participation				
	Sur immobilisations - autres immo. Financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
	TOTAL GENERAL	9 300,00 €	11 000,00 €		20 300,00 €

Dont dotations et reprises - d'exploitation		
Dont dotations et reprises - financières		
Dont dotations et reprises - exceptionnelles		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5è du C.G.I.	

FEDERATION CENTRES SOCIAUX

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

CREANCES	31/12/2011	1 an au plus	plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxes sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes verseemnts assimilés			
Divers	36 322,00 €	36 322,00 €	
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	462,00 €	462,00 €	
TOTAL DES CREANCES	**36 784,00 €**	**36 784,00 €**	**€**

(1) Prêts accordés en cours d'exercice
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)

DETTES	31/12/2011	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine (1)				
Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'orgine (1)				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	5 000,00 €		5 000,00 €	
Fournisseurs et comptes rattachés				
Personnel et comptes rattachés	31 088,94 €	11 722,45 €	19 366,49 €	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	8 679,06 €	8 679,06 €		
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)				
Autres dettes	28 135,40 €	28 135,40 €		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	**72 903,40 €**	**48 536,91 €**	**24 366,49 €**	

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

	31/12/2011
Total des Produits à recevoir	**36 322,00 €**
Autres créances	
PRODUITS A RECEVOIR	
Solde 2010	
Participation Union Régionale	13 000,00 €
Association Interface	652,40 €
Solde Cotisation Quetigny	501,77 €
Solde Cotisation Montbard RR	615,72 €
Solde Cotisation Montbard AM	439,35 €
Solde Cotisation Marsannay la Côte	850,55 €
Solde Cotisation Longvie (Mairie)	1 009,51 €
Solde Cotisation Epoisses	179,07 €
Solde Cotisation Dijon Fontaine d'Ouche	685,56 €
Solce Cotisation Dijon Bourroches	64,08 €
Solde Cotisation Dijon Balzac	664,22 €
Solde Cotisation Châtillon sur Seine	178,85 €
Solde Cotisation Arnay le Duc	492,75 €
Association Interface Soutien administratif	1 957,17 €
Habitat Formation - Trop Versé	31,00 €
Participation Union Régionale 2011	15 000,00 €

Charges à payer

Etat exprimé en euros	31/12/2011
Total des Charges à payer	67 903,40 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	
FOURNISSEURS	
Dettes fiscales et sociales	
ORGANISMES SOCIAUX	
URSSAF / ASSEDIC Trimestre 4/2011	6 625,00 €
Malakoff Médéric retraite Trimestre 4/2011	1 016,00 €
D&O Trimestre 4/2011	808,00 €
Prévoyance Trimestre 4/2011	230,06 €
Provision Congés payés	8 210,21 €
Congés payés charges	3 512,24 €
Provision CET	13 426,25 €
CET charges	5 940,24 €
CHARGES A PAYER	
CRESUS Alsace Formation surendettement	400,00 €
Hyper Buro Fournitures adminmnistratives	25,89 €
CAF Cotisation Longvic - Trop perçu	1 009,51 €
Factures non reçues	
Fcsf solde cotisation 2011	23 200,00 €
CAPEC	3 500,00 €

FEDERATION CENTRES SOCIAUX

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2011
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			
Editions Legislatives - Avance sur Abonnement	462,00 €		462,00 €
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			**462,00 €**

Marie-France PERRIN
Expert-Comptable Diplômée
Tableau de l'Ordre de
BOURGOGNE Franche-Comté

Commissaire aux Comptes
Inscrit près la Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes de DIJON

1 A rue du Golf – 21800 QUETIGNY
7 Rue de Pouilly 21121 FONTAINE LES DIJON
Tél. : 03.80.48.11.11 / Fax. : 03.80.48.11.10
mfperrin@capec.fr

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31/12/2011

FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX DE COTE D'OR
Association loi 1901
Maison des associations boite MM1 bureau 211
2 rue des Corroyeurs
21000 Dijon

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
(Exercice clos le 31/12/2011)

Aux Membres,
FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX DE COTE D'OR
2 Rue des Corroyeurs
21068 Dijon Cedex

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente un rapport sur les conventions réglementées dont j'ai été avisé. Il n'entre pas dans ma mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention soumise aux dispositions de l'article L 612-5 pour les associations du Code de Commerce.

Fait à QUETIGNY
Le 30 Mai 2012

Marie-France PERRIN
Commissaire aux Comptes

RAPPORT FINANCIER

Présenté à l'Assemblée Générale Annuelle du 14 juin 2012

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport financier de la Fédération Départementale des Centres Sociaux de Côte-d'Or relatif aux comptes ouverts le 1er janvier 2011 et clos le 31 décembre 2011.

Le total des recettes s'élève à **161 959,53 €**

Les recettes se décomposent de la manière suivante :

Rémunération des services :	20 393,87 €
Subventions d'exploitation :	85 881,50 €
Produits de gestion courante :	51 519,19 €
Produits financiers :	736,48 €
Produits exceptionnels :	3 428,49 €

Les subventions

- Subvention Conseil Général 60 000,00 €

Subvention de fonctionnement versée par le Conseil Général à la Fédération des Centres sociaux.

- Subvention de fonctionnement CAF 5 000,00 €

- Subvention du Ministère des Affaires Sociales 10 143,00 €

- Subventions FONJEP 10 738,50 €

Une seule subvention est en baisse, celle du Ministère des Affaires Sociales, concernant **le Conseil Général,** la convention prévoyait une somme de 50 000 €. Le complément de 10 000 € a permis l'équilibre du budget.

La participation de l'Union Régionale, d'un montant de 15 000 € provient de fonds émanant de subventions du Conseil Régional de Bourgogne et de la Mutualité Sociale Agricole de Bourgogne. Elle correspond aux missions assurées par le délégué à un niveau régional.

Les charges de l'exercice ont été de **160 363,28 €**

Les charges se décomposent de la manière suivante :

Achats :	931,97 €
Services extérieurs :	6 016,85 €
Autres services extérieurs :	45 854,74 €
Impôts et taxes :	1 320,00 €
Charges de personnel :	95 189,21 €
Charges exceptionnelles :	50,51 €
Dotations :	11 000,00 €

Les dépenses non prévues sont compensées par des recettes équivalentes.

On constate une baisse importante des services extérieurs (- 20 %) liée au changement de locaux et à la mise à disposition gratuite du bureau par la ville de Dijon.
Les charges de personnel sont également en baisse, l'année précédente incluait la prime pour licenciement, mais en hausse par rapport au prévisionnel, en raison de la régularisation du Compte Épargne Temps.
Une dotation pour risques est également prévue en raison de l'insuffisance des produits pour 2012.

L'exercice se termine par un excédent de 1 596,25 €.

Provisions pour pensions et obligations similaires

Tout salarié cessant ses fonctions pour départ à la retraite bénéficie d'une indemnité de départ d'un montant équivalent à 1/60ème de la rémunération annuelle par année de présence avec un maximum de 15 ans. Au 31 décembre 2011, compte tenu de l'ancienneté actuelle des salariés, et de la valeur du point, ce montant global s'élève à 14 665 € (prime de départ + charges).

Cette prime de départ sera provisionnée à raison d'un 15ème par an et par salarié, à compter de leur 45ème anniversaire, et ce jusqu'à leur 60ème anniversaire (date de possibilité de départ à l'initiative du salarié).

Calcul de la provision 2011 :

Rappel des années antérieures : de 45 à 55 ans inclus (années 2000 à 2010, soit 11 années) : 9 300 €
Prime de départ à provisionner (valeur à fin 2011) : 14 665 €, soit 977 € par an (14 665 / 15 = 977)
Année 2011 : 1 000 € x 1 année : 1 000 €
Provision à fin 2011 :
Années antérieures (9 300 €) + année 2011 (1 000 €), soit **10 300 €**

Concernant l'année 2012, les recettes prévisionnelles avec une baisse de 20 000 € de la subvention du Conseil Général ne permettent pas d'équilibrer les charges. Un maintien de la subvention au niveau de 2010 avait été obtenu en 2011, cette demande a été renouvelée en 2012, la réponse est en attente.

COMPTE DE RESULTAT 2011

PRODUITS

Cpte	Libellés	Prévisionnel 2011	PRODUITS	Prévisionnel 2012
70	**Rémunération des Services**	**12 690,00 €**	**20 393,87 €**	**11 320,00 €**
	Prix des services rendus	300,00 €	- €	200,00 €
	Participation Union Régionale Conseil Régional de Bourgogne - MSA Bourgogne	10 000,00 €	15 000,00 €	9 000,00 €
	Convention Marcilly	1 090,00 €	1 094,80 €	- €
	Convention Interface	- €	3 049,57 €	1 320,00 €
	Remboursement de frais	500,00 €	649,50 €	500,00 €
	Service Civique	- €	600,00 €	- €
	Prestation formation fédérale	800,00 €	- €	300,00 €
	Autres produits	- €	- €	- €
	Fosfora	- €	- €	- €
74	**Subventions d'exploitation**	**84 600,00 €**	**85 881,50 €**	**64 600,00 €**
	Subvention CAF Fonctionnement	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
	Subvention Département	60 000,00 €	60 000,00 €	40 000,00 €
	Subvention Minist. des Affaires Sociales	9 000,00 €	10 143,00 €	9 000,00 €
	Poste FONJEP Jeunesse et Sports	7 000,00 €	7 107,00 €	7 000,00 €
	Poste FONJEP	3 600,00 €	3 631,50 €	3 600,00 €
75	**Produits de gestion courante**	**50 000,00 €**	**51 519,19 €**	**50 000,00 €**
	Cotisations des Centres Part	50 000,00 €	51 259,19 €	50 000,00 €
	Remboursement Habitat Formation	- €	260,00 €	- €
76	**Produits financiers**	**400,00 €**	**736,48 €**	**400,00 €**
	Intérêts LIB	400,00 €	736,48 €	400,00 €
77	**Produits exceptionnels**	- €	**3 428,49 €**	- €
	Reprise sur provision pour risques	- €	- €	- €
	Produits exceptionnels exercices ant.	- €	2 236,49 €	- €
	Dons appel solidarité	- €	- €	- €
	Quote part cession éléments d'actifs	- €	1 192,00 €	- €
	TOTAL DES PRODUITS	**147 690,00 €**	**161 959,53 €**	**126 320,00 €**
		- €	1 596,25 €	- 20 000,00 €

COMPTE DE RESULTAT 2011

CHARGES

Cpte	Libellés	Prévisionnel 2011	CHARGES	Prévisionnel 2012
60	**Achats**	**1 200,00 €**	**931,97 €**	**1 400,00 €**
	Alimentation boissons	300,00 €	140,52 €	200,00 €
	Achat prestations	- €	- €	- €
	EDF	- €	34,32 €	- €
	Petit équipement	100,00 €	424,49 €	500,00 €
	Fournitures administratives	800,00 €	332,64 €	700,00 €
	Autres fournitures	- €	- €	- €
61	**Services Extérieurs**	**5 720,00 €**	**6 016,85 €**	**5 860,00 €**
	Location matériel	- €	1 004,64 €	1 060,00 €
	Location immobilière	580,00 €	842,44 €	- €
	Entretien des locaux	90,00 €	88,50 €	- €
	Entretien et réparations	- €	- €	- €
	Maintenance	2 000,00 €	1 990,57 €	2 200,00 €
	Primes d'assurances	750,00 €	337,03 €	400,00 €
	Documentation	1 800,00 €	1 753,67 €	1 900,00 €
	Frais séminaires et colloques	500,00 €		300,00 €
62	**Autres Services Extérieurs**	**47 300,00 €**	**45 854,74 €**	**49 400,00 €**
	Honoraires	3 800,00 €	3 500,00 €	3 600,00 €
	Publicité	- €	- €	- €
	Prestation Formation	800,00 €	400,00 €	600,00 €
	Photocopies	500,00 €	- €	- €
	Hébergement internet	200,00 €	136,34 €	- €
	Frais SNCF	800,00 €	789,00 €	1 000,00 €
	Déplacements du personnel	3 600,00 €	4 124,91 €	4 500,00 €
	Autres frais de déplacements	400,00 €	286,24 €	400,00 €
	Déplacements des intervenants	- €	- €	- €
	Déplacements des bénévoles	- €	301,47 €	400,00 €
	Missions réceptions	500,00 €	94,90 €	300,00 €
	Frais postaux	1 200,00 €	946,93 €	1 200,00 €
	Frais de télécommunications	1 600,00 €	1 878,81 €	2 000,00 €
	Services bancaires	50,00 €	45,75 €	50,00 €
	Cotisations FCSF et FOSFORA	33 500,00 €	33 038,39 €	35 000,00 €
	Adhésion SNAECSO	350,00 €	312,00 €	350,00 €
	Autres adhésions	- €	- €	- €
63	**Impôts et Taxes**	**1 350,00 €**	**1 320,00 €**	**1 350,00 €**
	Taxe sur les salaires	- €	- €	- €
	Habitat Formation	1 350,00 €	1 320,00 €	1 350,00 €
	Droits d'enregistrement	- €	- €	- €
64	**Charges de Personnel**	**81 220,00 €**	**95 189,21 €**	**86 810,00 €**
	Rémunération du Personnel	57 000,00 €	67 066,44 €	61 600,00 €
	Charges sociales	24 000,00 €	27 921,14 €	25 000,00 €
	Médecine du travail	220,00 €	201,63 €	210,00 €
67	**Charges exceptionnelles**	**- €**	**50,51 €**	**- €**
	Charges exceptionnelles diverses	- €	50,50 €	- €
	Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	- €	0,01 €	- €
68	**Dotations**	**10 900,00 €**	**11 000,00 €**	**1 500,00 €**
	Dotation aux amortissements	- €		- €
	Dotation provisions pour risques	9 600,00 €	10 000,00 €	- €
	Dotation aux provisions pour retraite	1 300,00 €	1 000,00 €	1 500,00 €
	TOTAL DES CHARGES	**147 690,00 €**	**160 363,28 €**	**146 320,00 €**
		- €	1 596,25 € -	20 000,00 €

FEDERATION DEPARTEMENTALE
des CENTRES SOCIAUX et SOCIO-CULTURELS de COTE d'OR

BILAN FINANCIER au 31 Décembre 2011

ACTIF			PASSIF	
Immobilisation		**76,17 €**	**Capitaux Propres**	
Brut :	9 698,45 €		Réserve de Trésorerie	9 299,39 €
Amortissement :	9 622,28 €		Fonds d'Investissement	5 713,80 €
Net :	76,17 €		Provision pour retraite	10 300,00 €
			Autre provisions pour risques	10 000,00 €
			Autres emprunts	5 000,00 €
Créances de Fonctionnement			Exercices antérieurs	- 6 211,63 €
Produits à recevoir	36 322,00 €	**36 784,00 €**	**Résultat de l'exercice**	**1 596,25 €**
Charges constatées d'avance	462,00 €			
			Dettes de Fonctionnement	
Disponibilités		**66 741,04 €**	Charges à payer	28 135,40 €
Livret	45 724,58 €		Dettes sociales et fiscales	39 768,00 €
Compte courant	21 016,46 €			
		103 601,21 €		**103 601,21 €**

TEXTE

DES RESOLUTIONS

Présentées
à l'Assemblée Générale
Ordinaire Annuelle
du 14 Juin 2012

Première Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport moral du Président, le rapport financier du Trésorier et le rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve dans toutes les parties lesdits rapports.

Deuxième Résolution

L'Assemblée approuve le bilan et les comptes qui lui sont présentés.
Elle fixe le résultat de l'exercice à un bénéfice de 1 596,25 €

Résultat de l'exercice :	1 596,25 €
Report à nouveau :	- 6 211,63 €

Résultat à affecter :	1 596,25 €

Affectation : apurement du report à nouveau débiteur

Report à nouveau :	- 6 211,63 €
Résultat du report à nouveau après affectation :	- 4 615,38 €

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Bureau et au Conseil d'Administration pour sa gestion au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2011

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale décide de maintenir le calcul du montant de l'adhésion pour l'année 2012, ainsi que le taux d'appel :

Pilotage + Logistique + Activité (plafonné à 400 000 € d'activité)
x 0,19 % (cotisation plafonnée à 1 300 €)

Composition du Conseil d'Administration
Fédération des Centres sociaux de Côte d'Or

Année 2011 / 2012

Collège Association :
CORNU Joëlle (2011) - DELOINCE Pierre (2011) - SURDON Maurice (2011) - **PIERRET Jean Michel (2009)**

Collège Institution :
DETOT Aleth (2011) - **MERLE Jean Louis (2009)** - MENEY-ROLLET Anne Marie (2011)

Collège Professionnel :
BOURCIER Marie Jo (2011) - DIHO Jean Pierre (2011) - **SCHOUTITH Fabrice (2009) - LEMOINE Estelle (2009)**

Collège des membres associés :

Membres de Droit :
Conseil Général de la Côte d'Or, Mutualité Sociale Agricole, Caisse d'Allocations Familiales

MEMBRES SORTANTS EN 2012 (Membres élus en 2009)

Collège association : PIERRET Jean Michel

Collège Institution : MERLE Jean Louis

Collège professionnel : SCHOUTITH Fabrice, LEMOINE Estelle.